

M. HOMEWOOD : Pas à ma connaissance.

Le Dr. CRAWFORD : Non, nous ne nous chargeons pas des frais de ce genre de traitement, monsieur Carter.

M. FORGIE : Ne croyez-vous pas que si le corps médical a adopté une telle attitude envers votre profession, c'est parce que, à un moment donné, les chiropraticiens n'avaient ni la formation ni le degré d'instruction qu'ils ont à l'heure actuelle?

M. HOMEWOOD : Oui, c'est certainement la raison. Nous ne nions pas que nous sommes responsables à cet égard. La chiropratique, tout comme la médecine a débuté très humblement. Au début du siècle notre système d'enseignement en matière de médecine a été complètement épuré. Dans le domaine de la chiropratique nous n'avons pas encore complètement résolu tous les problèmes qui se posent par rapport à l'enseignement. Nous ne le nions pas, nous ne craignons pas de l'admettre. Il est certain que par le passé certains chiropraticiens laissaient à désirer.

Si vous le voulez bien, j'aimerais en revenir à la question qui m'a été posée. Aux pages 7 et 8 de l'annuaire du **Canadian Memorial Chiropractic College**, vous trouverez une liste des sujets que nous enseignons et les heures des cours, et vous constaterez qu'il y a assez de ressemblance entre les cours de médecine et les nôtres. Les uns comme les autres comprennent les sujets scientifiques de base. Par contre, en ce qui concerne la façon de traiter les malades, nous abordons la question de manière tout à fait différente. Nous n'enseignons ni la pharmacologie ni la chirurgie, mais nos élèves étudient évidemment l'anatomie, la chimie, la physiologie et ainsi de suite; nous enseignons aussi la bactériologie, le diagnostic et les divers procédés de la radiographie. En ce qui concerne cette dernière, vous verrez qu'il y a des cours à partir du troisième semestre.

M. CARTER : Est-ce que ces sujets sont enseignés par des professeurs qualifiés?

M. HOMEWOOD : Cela dépend ce que vous voulez dire par "qualifié".

M. CARTER : Je veux dire des gens qui ont étudié ce sujet et qui ont obtenu leur diplôme en science et en médecine.

M. HOMEWOOD : Ils n'ont pas nécessairement des diplômes universitaires. Beaucoup d'entre nous, et c'est mon cas d'ailleurs, sommes des diplômés de collèges de chiropratique. En tant que directeur de notre institution il y a quinze ans que je travaille dans le domaine de l'enseignement de la chiropratique.

Une VOIX : Mais vous avez sans doute fait vos études universitaires ?

M. HOMEWOOD : Dans la province d'Ontario on exige seulement le diplôme de l'école supérieure de la treizième année.

M. WINKLER : En ce qui concerne le genre de traitement que vous donnez, comme il s'agit en grande partie d'un traitement thérapeutique, donne-t-on ce genre de service d'autre façon dans les hôpitaux ?

M. HOMEWOOD : Non, je ne crois pas qu'on puisse dire que des traitements de chiropratique soient donnés d'autre façon.

M. WINKLER : Je ne voulais pas tout à fait dire des traitements de chiropratique, mais plutôt des traitements thérapeutiques.